

Quand les écoles maternelles portaient le nom « d'asiles »

Alors que l'école maternelle Seydoux, fermée depuis juin, n'a, pour la première fois, pas vécu de rentrée, retour sur sa longue histoire.

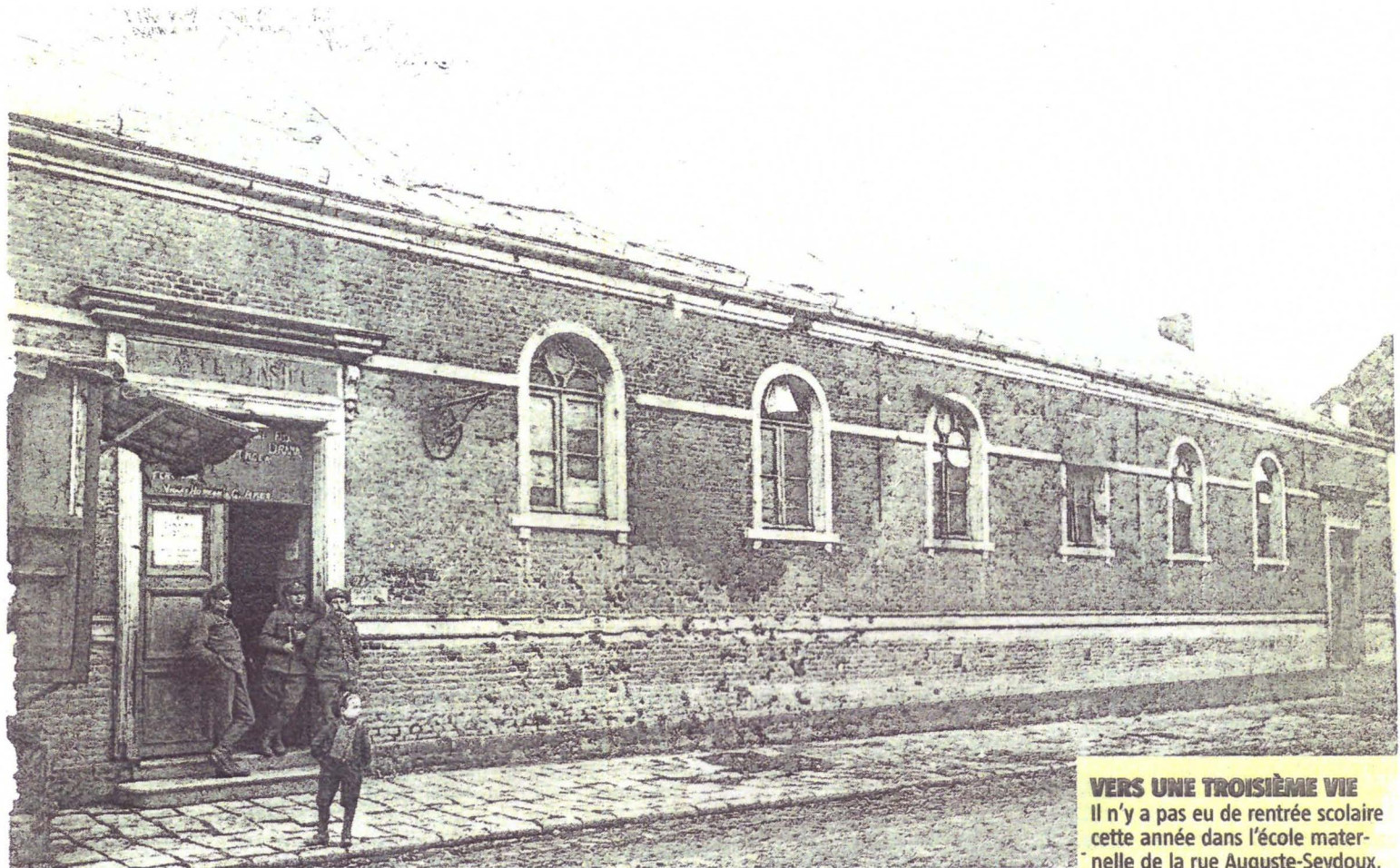
LE CATEAU-CAMBRÉSIS.

Pour Auguste Seydoux (1801-1878), directeur de l'usine et maire du Cateau-Cambrésis depuis 1851, l'instruction des enfants est importante. Les ouvriers de son usine qui se soustraient à cette obligation se voient supprimer tout secours éventuel. Dans l'usine même, une école primaire du soir reçoit 240 jeunes ouvriers, ainsi que 50 ouvriers adultes. Une crèche sera également créée en 1878, pour les nourrissons de quinze jours à trois ans.

En 1852, la décision est prise de créer ce qu'on appelait à l'époque une « salle d'asile », qui accueillera 279 enfants de trois à sept ans. Il y aura aussi une classe primaire pour 53 filles (de 7 à 12 ans), et une classe du soir pour 170 jeunes ouvrières (de 12 à 20 ans).

“ Par suite de la loi sur les congrégations, la ville s'est trouvée dans l'obligation d'ouvrir une école maternelle laïque.

Le bâtiment, situé rue de Saint-Quentin (qui devient rue Auguste-Seydoux en 1879) est achevé en 1856 et accueille l'année suivante les élèves dans trois belles et grandes classes largement vitrées, autour d'une cour. L'école possède aussi un hall d'entrée et une vaste salle aux belles proportions (15 m X 10 m). Elle est destinée aux enfants des ouvriers de l'usine, et le fonctionnement en est confié aux sœurs de la Sagesse, et tout le financement est assuré par « MM. Paturle-Lupin-Seydoux-Sieber, manufacturiers en



Vue de l'école Seydoux après les bombardements d'octobre 1918, avec des soldats anglais. PHOTO TOULY POUR LES DOMMAGES DE GUERRE

cette ville ».

En 1889, « par suite de la loi sur les congrégations, la ville s'est trouvée dans l'obligation d'ouvrir une école maternelle laïque », constate le conseil municipal dans ses délibérations (une école maternelle existe, rue du Maréchal-Mortier, mais elle offre trop peu de places). En 1899, le décret d'application de la loi conduit les élus à s'interroger sur les finances nécessaires, et à chercher des locaux dans la

ville. Un arrangement va se faire avec M^{me} Charles Seydoux, locataire, qui laisse gratuitement la jouissance de l'asile Seydoux à la ville en 1904-1905. Le 12 janvier 1905, l'usine Seydoux, propriétaire, procède à la vente, au prix du terrain nu. La municipalité reconnaissante décide de conserver le nom « Asile Seydoux », et l'école devient publique. Les locaux échappent à un projet municipal de réaménagement visant à créer des classes supplé-

mentaires : heureusement, le ministère de l'Instruction publique veille et estime que ce projet nuirait à la qualité du lieu. Par contre, après les bombardements en octobre 1918, il a fallu restaurer l'école, ce qui est achevé en mai 1927. On en profite pour moderniser, avec notamment un chauffage central et des nouveaux sanitaires. L'école peut alors accueillir 144 élèves dans trois classes. ■ Ch. B. (CLP)

Source : délibérations du conseil municipal.

VERS UNE TROISIÈME VIE

Il n'y a pas eu de rentrée scolaire cette année dans l'école maternelle de la rue Auguste-Seydoux, dont la fermeture est intervenue fin juin. Elle deviendra un lieu d'accueil de la petite enfance de la communauté d'agglomération du Caudrésis-Catésis, en principe en janvier 2020, après des travaux d'aménagement. Fondé grâce à l'usine Seydoux en 1857 puis école publique à partir de 1905, ce lieu dédié à l'enfance devrait entamer une troisième vie, cette fois intercommunale. Le nom « Seydoux » pourrait bien lui rester, pour perpétuer sa mission sociale et éducative.